

Monsieur Jean-Pierre Pouyet, Président de la commission d'enquête
Préfecture de l'Isère. Bureau de l'urbanisme - Enquête Rocade Nord
12, place de Verdun - BP 1046. 38021 Grenoble cedex 1. France.

L'assemblée générale de notre association culturelle créée en 1985
Refuse à l'unanimité que soit reconnue
d'utilité publique la Rocade de Grenoble.
Cette autoroute urbaine à péage signifierait
l'aggravation des pollutions et la destruction des patrimoines
et bien d'autres nuisances pour les habitants de l'agglomération grenobloise.

Notre association a pour objectif la valorisation du patrimoine, malheureusement ce projet serait une très mauvaise insertion urbaine car le Viaduc représente une destruction visuelle du paysage emblématique de la Bastille versant ouest et une porte d'entrée défigurée de Grenoble.

Il ne respecte ni le Code du patrimoine : le périmètre de 500m des abords du Monument Historique la Casamaures et les fortifications 1884 de Grenoble (ZPPAUP), **ni le Code de l'environnement-**

Nous refusons ce projet de barreau qui passerait en deux tubes phoniques à 26 m de hauteur !
Le VIADUC traversera sur des piles de béton de 15m de haut + la chaussée + des tubes de protections phoniques dans la parcelle de l'ancien parc exotique XIXe (à environ 20 m de la parcelle intégralement classée du Monument en 1992).

Cette destruction visuelle ne respecte pas la covisibilité depuis et vers La Casamaures.

L'ancien parc XIXe est actuellement en zone UD à vocation culturelle , PLU St-Martin-le-Vinoux.

- Le dossier d'enquête publique manque de représentation, de plan et d'élévation : altimétrie des tubes par rapport aux bâtiments existants. Cf. le toit rénové à 19,50m de la Casamaures, les immeubles 21m « Petite esplanade » aux fortifications Haxo : murs d'escarpe et contre escarpe, casemate et le poste d'octroi.

Le patrimoine est durable. Le classement par le ministère de la culture institue « une servitude d'utilité publique » depuis 1986. Volume2 P 309. Rappel réglementaire avis sous contrôle du service départemental de l'architecture et du patrimoine, puis du CRPS, puis la Direction du Patrimoine, Paris.

Pourtant les pouvoirs publics ont voté en 2005 ce tracé qui représente une destruction irréversible de l'environnement du Monument Historique par un VIADUC en toute connaissance de cause puisque La Casamaures est classée depuis 23 ans. Les institutions locales ont le devoir, depuis cette date, de valoriser les abords du Monument Historique qui a toujours été ouvert au public de tout âge.

L'originalité et le dynamisme de 28 ans de chantiers de restauration ont reçu de nombreuses reconnaissances nationales dont le « grand prix du Savoir-faire de l'or gris » de la Région Rhône-Alpes en 2004. Le 15 septembre 2009 à Paris, le prix de la fondation de la Demeure Historique en présence de la Direction du Patrimoine.

Ce projet est aussi porté par les élus du Conseil Général de l'Isère : collectivité publique dont une des missions est la protection du Patrimoine du département. Il est contradictoire que des services du Conseil Général soutiennent partiellement (à hauteur de 20%) les chantiers conventionnés de restauration et aujourd'hui d'autres services, tentent de programmer la détérioration de ses abords et saper ses fondations par les vibrations des grands chantiers.

Ce chef-d'œuvre des artisans mouleurs sera gravement mis en péril par la collectivité en sapant ses fondations bâties sur trois étages sur le rocher jusqu'au jardin d'hiver. Les façades en colonnades de ciment n'ont pas d'armature métallique (cf. les trois études patrimoniales et paysagères jointes).

- **A ce jour : il n'y a aucune étude de constat des actuelles vibrations réalisées dans la parcelle du monument de 4 étages, comment estimer l'avenir et la sécurité des lieux.**

Comment avoir avancé juste sur la base de statistique CETE que les risques des vibrations « sont maîtrisables » dans le dossier remis au préfet de Région ?

Extrait du dossier Préfet de Région

"Sur le plan technique ces études ont été complétées par une étude vibratoire qui confirme le caractère maîtrisable des effets du projet sur ce bâtiment sensible."

et page 12, concernant la phase de réalisation:

"Vibrations: ce sujet à fait l'objet d'un approfondissement qui conduit à considérer que, si l'on n'en connaît pas encore les modalités, le risque vibratoire vis à vis des installations sensibles (notamment CEA, Casamaures et CHU) est gérable dans le cadre du choix des procédés utilisés pour les travaux."

Selon les architectes et ingénieurs du patrimoine, les laboratoires LHERN et Monuments Historiques, les actuelles vibrations ne permettent aucune augmentation des risques ce que l'étude spécifique prouvera infailliblement. Dégrader les fondations de l'édifice peut atteindre irrémédiable les trois façades en moulures de béton aussi la DRAC a voté les subventions 20% de l'étude vibratoire du monument coordonné par l'architecte en chef.

- Mais le devis d'étude spécialisé est toujours en attente du vote du financement au CGI ?

Comment se prononcer sur l'utilité et la sécurité de cet ouvrage alors qu'il manque également les études vibratoires : dans les galeries Vicat, le Synchrotron et Minatec, ainsi qu'au CHU : ce qui est une atteinte à la prévention et à la santé publique ?

Nous dénonçons le désastre et le précédent que représenterait la réalisation de ces tubes de VIADUC « aussi hauts et aussi près » d'un Monument Historique ouvert à tous les amateurs et les spécialistes d'architecture et de Culture.

En 24 ans : plus de 70 000 visiteurs sont venus dans les jardins, à l'orangerie qui sera à l'ombre des viaducs. **Ce non-respect flagrant d'un patrimoine vivant sera en « proximité et visibilité directe » des terrasses** qui offrent une vue remarquable à 270 degrés, du massif de Chartreuse à celui du Vercors à l'Ouest. C'est une destruction du grand paysage. Ce projet démesuré de l'avis de milliers de visiteurs du monument sera une bavure urbanistique niant la loi du 31 décembre 1913 de protection des abords des monuments historiques en France.

Le rocher de la Bastille appartient à la limite Sud du **Parc Naturel Régional de la Chartreuse** (dans le périmètre en visibilité du monument). Bénéficiant d'un micro climat, il est couvert par plusieurs inventaires (ZNIEFF de type 1 et 2). Il sera sous les vents des gaz nocifs et les poussières de chantier comme tous les quartiers d'habitations environnantes. Nous sommes bien loin d'une valorisation qualitative des **jardins LPO** et du magnolia de 150 ans au label « **Arbre remarquable de France** » et du Grenelle : "privilégier les solutions respectueuses de l'environnement"

- Pourquoi manquent dans les dossiers des informations sur les cheminées sur le site de la Bastille et l'implantation des stations de désenfumages, le traitement des gaz en tête de tunnel Est et Ouest ?

LES RISQUES MAJEURS semblent gravement mésestimés avec les glissements de terrain en zone inconstructible de la Bastille. Grenoble est dans une zone classée 1B pour les **risques sismiques**.

Le RTM refuse tous les permis de construire dans les zones proches de la future tête de tunnel : zones de risque d'éboulement P3, de glissement de terrain G1, d'effondrement F3 d'après le document sur l'état des risques naturels et technologiques majeurs. Il y a mise en danger de la population !

- cf. Chutes de rochers : 13 quai Perrière le 3 novembre 2009. Les capteurs n'ont pas fonctionné dans l'urgence, la prévention de la sécurité publique n'a pas fonctionné...

- Multiples éboulements des murs de soutènement rue de la Résistance/D104.

En 1981 à l'entrée de la commune sous le lotissement aux maisons que vient de racheter le CGI, le mur inscription NI TUNNEL NI VIADUC).

- 3 éboulements de terrasses ont eu lieu dans le monument la Casamaures en 1984, 1986 et 1998.

LA PORTE D'ENTREE NORD DE GRENOBLE passera sous deux VIADUCS et des piles de pont à haubans sur l'Isère.

Les deux tubes domineront la sculpture de 11,50m de Maurice Lipsi, créée pour le symposium des jeux olympiques de 1968. Elle sera visuellement rabaissée, à l'opposé de l'objectif de cette création monumentale nommée « Ouverture vers l'espace ».

Le passage sous les deux tubes présentera une image de marque déplorable à l'arrivée de la capitale des Alpes pour le tourisme et 50 000 véhicules-jour sur l'A48.

Malheureusement des milliers de touristes pourront l'observer du haut de l'ensemble fortifié protégé de la Bastille et du téléphérique. C'est une destruction visuelle du paysage entre montagne et site urbain.

...

La Casamaures est classée monument d'intérêt public, c'est également un établissement de culture et de tourisme ouvert au public

(+ de 3000 personnes à l'Orangerie en 2009).

La réalisation de ce viaduc sonnera le glas de 24 ans d'ouvertures et d'école du patrimoine dans ce monument animé par l'association artistique et patrimoniale.

- *Cette conséquence économique n'est même pas évoquée dans l'enquête publique !*

- *Volume2 P237 Equipements culturels, touristiques et sportifs. La Casamaures n'est pas répertoriée !*

Références:

- Vol 2 p 291 définition: "II.2.7.3. - Tourisme et loisirs

Impacts Les activités de loisirs en milieu urbain ou naturel, qu'elles soient à dominante sportive ou culturelle (initiation à la nature, visite de monuments et de sites d'intérêt,...) ou de simple détente hors de la ville, correspondent à l'un des besoins sociaux essentiels des citoyens. Ces activités assurent par ailleurs des revenus complémentaires non négligeables à l'économie locale. "

- Vol 2 p 237 liste des équipements culturels, touristiques et sportifs :

Les seuls équipements culturels, touristiques et sportifs impactés dans le projet sont 26 parcs, établissements ou lieux publics et une seule association: le club d'aviron.☐!!

La Casamaures d'hier et d'aujourd'hui ne pourra plus fonctionner à cause de l'**aggravation des nuisances acoustiques** qui dépassent actuellement le seuil légal de 65 décibels (Autoroute A48 + Départementale 104). Voir sur le cadastre SMV, l'actuelle zone du bruit dépassant les normes.

Durant la phase de 4 ans des chantiers, bruit et poussières seront augmentés par le creusement des deux TUNNELS et les évacuations quotidiennes de tous les déblais des tunnels par des norias de camions qui emprunteront l'avenue général Leclerc : Accès à l'Orangerie de l'association.

- **Il manque d'information: comment se passera l'évacuation des matériaux ?**

Page 270 de l'étude d'impact :

on estime à 1 170 000 m³ évacués du tunnel dont les _ côté St Martin-le-Vinoux.

Engins de chantiers 98 décibels.

- Est-ce que les engins utiliseront aussi le terrain des entrepôts riverains de la Métropole achetés en 1997 « pour l'emprise publique du tunnel sous la Bastille » ? Ils sont mitoyens à l'Ouest, des fondations de **terrasse du monument cerné par les différents chantiers : tunnel + viaduc + pont.**

- Tous les riverains ont constaté l'intensité des bruits lors des sondages, des carottages cet été : avenue Général Leclerc à -35 m, puis sur l'ancienne route de Lyon aux casemates ancien octroi.

La Casamaures, le plus ancien Monument Historique classé en ciment moulé en Europe, a reçu le soutien des associations locales, régionales ou nationales reconnues d'utilité publique de sauvegarde du Patrimoine. Nous sommes solidaires des fédérations et des associations environnementales, de tous les habitants qui pensent que le maître d'ouvrage outrepassé son droit en menant ce projet désastreux, démesuré qui sinistrera des quartiers de vie sur son tracé.

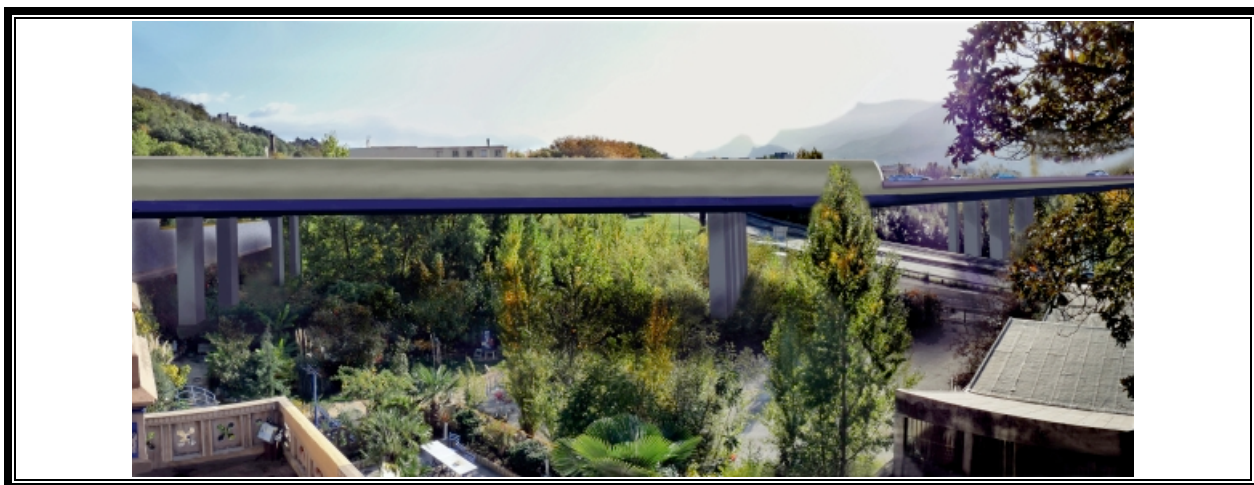
(Versant ouest : Belvédère de St-Martin-le-Vinoux appelé le Petit Nice, les quartiers : Petite Esplanade et UQ Jean Macé-Martyrs- Arago sur Grenoble et coté Est : La Tronche, les hôpitaux).

Sur quatre communes, la dégradation des cadres de vie est inadmissible pour des milliers d'habitants déjà suffisamment pollués.

Grenoble est déjà hors norme de pollution 70 jours par an. D'ici peu l'UE va imposer des pénalités pour dépassement des normes. Les sommes en jeu pour l'agglomération sont considérables.

A suivre : les alertes climatiques mondiales du sommet de Copenhague.

Nous demandons à la commission d'enquête de donner un avis défavorable et de refuser l'utilité publique à ce projet.



vue des chambres dernier étage façade ouest du monument historique. SimulationJG
Proximité et covisibilité du VIADUC + pont + tunnel en Porte d'entrée Nord de Grenoble ?

« Ce projet menace la conservation et la pérennisation de ce monument ouvert au public.

S'il voyait le jour, ce serait un précédent fort regrettable entre les aménageurs du territoire et les défenseurs du Patrimoine, avec un écho très néfaste au plan national » écrit le Président de la Demeure Historique.(3000 monuments)

L'association "Casamaures d'hier et d'aujourd'hui" créée en 1985, a comme objectifs de :

Mettre-en valeur de La Casamaures : monument historique de style orientaliste bâti en « or gris » du XIXe siècle.

Protéger son architecture en or gris et sa décoration orientaliste

Valoriser et protéger les abords du monument historique

Développer et promouvoir ce lieu d'échanges culturels et de productions artistiques

Faire respecter les droits d'utilisation du nom et de l'image de La Casamaures.

**Nous refusons fermement toute destruction, défiguration
Des patrimoines bâtis, naturels et paysagers sur les contreforts de la Bastille**

*« Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté !
Son usage appartient au propriétaire et sa beauté appartient à tout le monde,
c'est donc dépasser son droit que de le détruire ». Victor Hugo*

Pétition : SOS Chef- d'œuvre en péril, Ministère de la culture : 2 700 signataires. 37 associations.
Site association plus de 100 000 visiteurs au compteur.

Décision de l'Assemblée générale 26 novembre 2009
Pour le conseil d'administration de l'association

Président Jacques Sardat

Vice présidente Monique Navizet

Membres du conseil d'administration

Référence :

- texte de loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006074250&dateTexte=20091018>
inclut des liens vers les ordonnances ultérieures qui ont modifié cette loi

- Code du patrimoine:
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=D263DCFC220872BD89A53F97B451C74C.tpdjo12v_1?idArticle=LEGIARTI000006845801&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20091018

- Code de l'environnement, Article L341-1:
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006833656&dateTexte=20091018> inclut des liens vers les ordonnances ultérieures qui ont modifié cette loi

**Annexe : Pétition de l'association adressée
aux Ministres de la Culture : Christine Albanel 2007, puis Frédéric Mitterrand 2009
2 700 personnes ont signé la Pétition au 20/11/2009**

Comité de soutien: 42 présidents d'associations

La pétition a été mise en ligne le 25/1/2007 et continuera jusqu'à suppression du tracé Rocade Nord
Les résultats regroupent les signatures-papier et les signatures en ligne (après élimination des doublons).
1 115 manuellement, 1 585 en ligne

97% des signataires vivent en France, 80% des signataires vivent en Isère,

53% des signataires vivent dans 6 communes de l'agglomération : Grenoble, Saint-Martin-Le-Vinoux, Meylan, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Egrève, La Tronche.

+++

Avec le soutien concret grâce aux articles dans leurs revues en diffusion nationale des associations reconnues d'utilité publique, membres du "G8 du Patrimoine". Le Groupe national d'information et de concertation sur le patrimoine présidé par le Ministre de la culture et de la communication et les Présidents des associations nationales, reconnues d'utilité publique de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager.

* La Demeure Historique. Président Jean de Lambertye. Paris ; (3000 MH)

* Vieilles Maisons Françaises. Président Philippe Toussaint. Paris. www.vmf.net

* FNASSEM Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et des Ensembles Monumentaux. Président Kléber Rossillon. Paris

* SPPEF Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France. Présidente Paule Albrecht. Paris

* FNAUT : Fédération Nationale des Associations d'usagers des Transports, représentée par Jean Sivardière. 150 associations.

* Patrimoine Rhonalpin, fédération représentée par son Président. Gilles-di Perno

* A.R.B.R.E.S. Arbres Remarquables Bilan, Recherches, Etudes et Sauvegarde, représentée par son Président, Georges Feterman. Paris

* CIPRA : Commission Internationale pour la Protection des Alpes, représentée par son Président, Pierre Moreau.

* Amis du Parc Naturel Régional De Chartreuse, représentée par son Président, Jean-Louis Barbon.

* MNEI, Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère, représentée par son Président, Jean Amburger. Grenoble

* Les Amis de la Terre Isère, représentée par son Président, Henry Tidy. Grenoble

* ADTC, Association pour le Développement des Transports en Commun, représentée par son Président, Antoine Jammes . www.adtc-grenoble.org. Grenoble.

* ASULGV, ASsociation des Usagers de la Ligne Grenoble-Valence, représentée par son Président, Yves Gimbert.

** F.A.P.I Fédération des Associations du Patrimoine de l'Isère, représentée par sa Présidente, Geneviève Dumolard. Grenoble.

* AVIPAR, représentée par sa Présidente, Françoise Paramelle. Grenoble.

* Patrimoine et Développement (Grenoble), représentée par son Président, Alain Robert. Grenoble.

* ARPP. Poudrière de Vauban, représentée par son Président, Jean Cognet. Grenoble.

* Association de Mise en valeur du Quartier Palais, représentée par sa Présidente, Andrée Marcou.

* Association Plaine Fleurie, Meylan représentée par son Président, M. Martin.

* Amis de l'Histoire du Pays Vizillois, représentée par son Président, Robert Aillaud.

* Amis du Vieux Saint-André, représentée par sa Présidente, M.D Capéran.

* Autrefois pour tous, représentée par son Président, Michel Desmaris. Crolles

* Mémoire du Guiers, représentée par son Président, Guy Rochas.

* Ass. des Oeuvriers de Fourvoirie

* Sauvegarde du Patrimoine Abrets et environs, représentée par son Président, Claude Chollet.

* Les Amis du Vieux Thoissey et son canton (12 communes de l'Ain), représentée par sa Présidente, Marthe Etcheverria.

* Centre d'Information Inter-Peuples, représentée par son Président, Jo Briant. Grenoble.

* Gens de Barbarin, représentée par son Président, Bruno Tissot.

* ALPYFORT, représentée par son Président, Yves Barde.

* Génér@tions Grenoble, représentée par son Président, Nicolas Pinel. Grenoble.

* Grenoble Avenir Action Projet, représentée par son Président, Henri Baile. Grenoble.

* Droit de Cité, représentée par son Président, Henri Trémeaux. St-Martin-le-Vinoux.

* Contreforts de la Bastille, représentée par son Président, Christian Gros. St-Martin-le-Vinoux.

* La Casamaures d'hier et d'aujourd'hui, représentée par son Président Jacques Sardat. SMV

* Union de Quartier Petite Tronche, représentée par sa Présidente, Dominique Morard Lacroix.

* Union de Quartier Tronche sud, représentée par son Président Remy Dendievel. La Tronche.

* Fortuné Ferrini insoumis, la Tronche représentée par son Président, Olivier Guadaloppa.

* Archipal, représentée par son Président, Jean-Marie Rulland. La Tronche.

* Vivre en Ville, représentée par ses Présidents, Emmanuel Fourier et François Brumelot.

* Union de Quartier Jean Macé, représentée par son Président, Maurice Fournier. Grenoble.

* Union de quartier Ile Verte, représentée par son Président Hubaud François. Grenoble.

* SOS Parc Paul Mistral, représente par son vice-président Eric Sanson. Grenoble.

* Paysage de France, Président De La Hoos

- RESPIRON: RESeau des Populations Impactées par la Rocade Nord, polluant en traversant quatre communes d'Est: Meylan, La Tronche, en Ouest: Saint-Martin-le-Vinoux- Grenoble

- CAIRN : Collectif pour des Alternatives Innovantes à la Rocade Nord. <http://www.rocade-nord.org>